



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 47146

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, si, à l'occasion du deuxième centenaire de la création du code civil, il ne juge pas opportun de remettre à jour ce document qui est à la base de notre société et qui, au cours des années et des événements, a dû s'actualiser et s'adapter à des conditions nouvelles du droit dans différents domaines. Une nouvelle synthèse pourrait rendre des services aux juges et à toutes personnes ayant à l'interpréter dans toutes les circonstances de la vie civique.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que si le code civil a été complété par des lois nouvelles afin que notre législation s'adapte à la technicité et à la spécialisation accrues du droit, sa place particulière a été maintenue. Il réalise encore aujourd'hui une synthèse entre les différentes matières que sont les personnes et les biens, les contrats et les délits, les obligations et les sûretés. Il est ainsi le code des personnes autant qu'il est celui des contrats. Ni le plus technique de nos codes ni le plus imposant, le code civil demeure aujourd'hui encore le code pivot de notre droit. En droit de la famille, tout en conservant les valeurs fondamentales qui l'ont inspiré que sont la force de l'engagement, le respect de la personne et la solidarité familiale, le code civil a consacré le partage de l'autorité parentale et l'égalité des filiations. Plus récemment encore, les réformes du droit du divorce ou du nom de famille sont entrées en vigueur. Les réformes du droit des successions et des libéralités et de la protection des majeurs vulnérables vont elles aussi être menées à terme. En droit des obligations, si les règles du code civil restent une référence en terme de principe et un modèle à l'étranger, elles doivent elles aussi être modernisées. Au demeurant, les dispositions relatives aux contrats ont déjà intégré les notions d'écrit et de signature électroniques. Pour l'heure, la chancellerie s'attache particulièrement à préparer une rénovation en profondeur du droit des sûretés, et s'appuie pour ce faire sur un groupe de travail composé notamment d'universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47146

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7250

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3539